

■ 5-1 L'agriculture biologique

Mise à jour février 2018

Pertinence

L'agriculture biologique vise à produire des aliments de qualité, en respectant la santé, l'environnement et en préservant les ressources. Elle constitue un mode de production alternatif à l'agriculture conventionnelle et contribue à un meilleur respect des équilibres naturels, au maintien d'une plus grande biodiversité et à un développement durable de l'activité agricole. Elle se distingue par son mode de production qui exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des organismes génétiquement modifiés (OGM) et des fertilisants minéraux tout en favorisant le recyclage des matières organiques. Elle nourrit les animaux avec des aliments provenant de l'agriculture biologique et prend davantage en compte leur bien-être. Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un cahier des charges rigoureux.

L'indicateur proposé porte sur la part de la surface agricole utilisée (SAU) en mode de production biologique. Il permet de suivre la contribution de la région Occitanie à l'objectif national fixé par la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 : porter la part de la SAU en agriculture biologique à 6 % en 2012 (soit un triplement par rapport à 2008) et à 20 % en 2020.

Plus récemment, le plan « Ambition bio 2017 » fixe en outre comme objectif le doublement des surfaces dédiées à l'agriculture biologique entre 2013 et 2017.

Le passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique exige une période d'adaptation, dite de reconversion, qui dure souvent entre deux et trois ans et qui permet au producteur engagé dans la démarche d'adapter son outil de production. Pendant cette période, ses produits ne sont pas encore « certifiés » et il ne peut les vendre sous le label « bio ».

Analyse

En 2016, les surfaces converties en agriculture biologique en Occitanie atteignent un record après une année 2015 de forte augmentation. Au total, les surfaces certifiées et les surfaces en conversion représentent 11,5 % de la surface agricole utilisée (SAU) dans la région. Dans l'élevage, l'agriculture biologique progresse dans toutes les filières et culmine pour la part de ruchers certifiés bio qui atteint 18,5 %.

En 2016, les surfaces engagées en agriculture biologique (certifiées ou en conversion) de la région Occitanie couvrent 362 000 hectares, soit un quart des surfaces engagées en France.

Parmi les surfaces "bio" dans la région, plus de 60 % sont certifiées bio, le reste est en conversion. Ces surfaces bio non certifiées atteignent un niveau record en 2016, après une année 2015 qui était déjà en forte augmentation. Au total, en 2016, 11,5 % de la surface agricole utilisée (SAU) en Occitanie est engagée en bio, soit 6 points de plus qu'au niveau national. L'Occitanie se place au deuxième rang des régions françaises derrière PACA (19,4 %) pour la part de surfaces engagées.

L'objectif national de porter la part de la SAU en agriculture biologique à 20 % en 2020 est déjà atteint dans les Pyrénées-Orientales, deuxième département français pour la part dédiée au bio après les Bouches-du-Rhône. Sept départements d'Occitanie figurent parmi les quinze départements français dont la part de la SAU consacrée au bio est la plus forte (Pyrénées-Orientales, Ariège, Aude, Gard, Lozère, Gers et Hérault).

En Occitanie, les surfaces engagées en agriculture biologique sont principalement dédiées à la production d'herbe et de fourrages (221 000 hectares). La région

tient toujours la première place pour ce type de culture engagée en bio (22 % de la superficie nationale) ainsi que pour les grandes cultures (90 000 hectares) : céréales, oléoprotéagineux et légumes secs. Si les surfaces engagées en bio et consacrées à la vigne et aux fruits sont bien moindres, l'Occitanie se place néanmoins au 1^{er} rang des régions françaises pour les raisins de cuve et de table (25 000 hectares) et les autres fruits (6 500 hectares). Le reste des surfaces bio (5 %) sont allouées aux légumes, aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales et aux cultures diverses.

En matière d'élevage, le mode de production biologique progresse dans toutes les filières en 2016 en Occitanie. La filière ovine est particulièrement développée, avec plus de 2,2 millions de brebis en 2016. Dans la région, 8 % du cheptel ovin est élevé en agriculture biologique, soit 2 points de plus qu'en moyenne en France. L'Aveyron produit la moitié du cheptel bio français de brebis laitières et la région Occitanie produit le quart des brebis allaitantes bio.

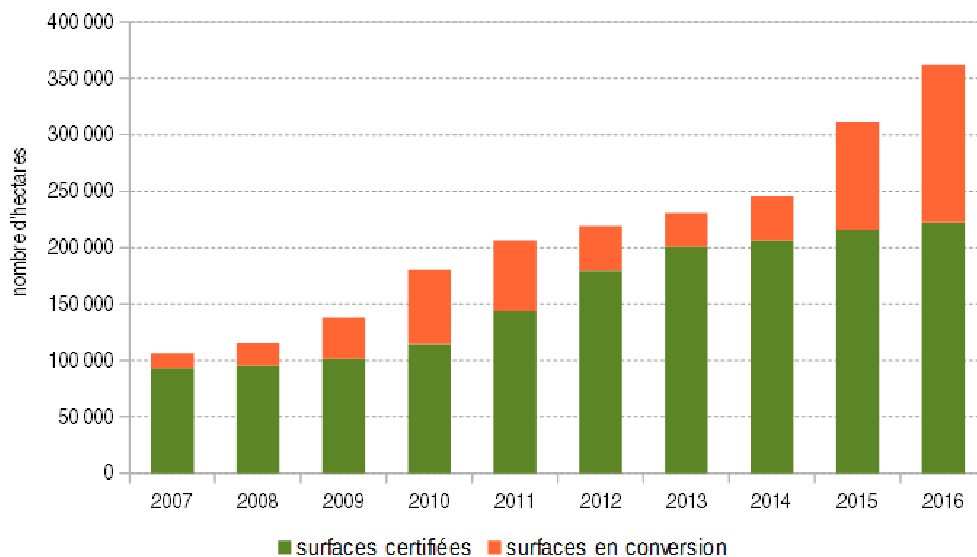
En Occitanie, 18 % du rucher est certifié bio, soit 3 points de plus que la moyenne nationale. Dans la région, c'est la filière dont la part de production en agriculture biologique est la plus forte, mais c'est aussi la filière où la progression en 2016 est la plus faible (+ 3 %).

Le nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture bio progresse encore en 2016 à un rythme soutenu (+ 11 %) en Occitanie pour atteindre 7 218 structures, plaçant là encore la région en tête de classement.

Le nombre de transformateurs (1 333) et de distributeurs (535) augmente aussi significativement en 2016 (respectivement + 9 et + 13 %). ■

Envolée des surfaces en conversion depuis deux ans

Évolution des surfaces engagées dans la production biologique en Occitanie



Sources : Agence BIO, Agreste

Environ 18 % des surfaces agricoles utilisées pour la culture des fruits et du rucher, en mode de production biologique en Occitanie

Part de la surface agricole utilisée engagée en agriculture biologique en 2016 (en %)

	Occitanie	France
Total	11,5	5,7
Dont :		
Surfaces fourragères	14,0	8,1
Grandes cultures	7,9	3,0
Légumes	13,0	5,3
Fruits	18,7	17,4
Raisins de cuve et de table	9,3	9,0

Part du cheptel élevé en agriculture biologique en 2016 (en %)

	Occitanie	France
Bovins	3,3	4,2
Ovins	8,0	6,1
Caprins	9,0	6,8
Porcins	2,1	0,9
Aviculture	4,1	1,6
Apiculture	17,7	14,8

Sources : Agence BIO, Agreste

La part des surfaces engagées en bio, très variable selon les départements

Surfaces engagées en agriculture biologique en Occitanie, en 2016

	Surfaces engagées en agriculture biologique (hectares)	Évolution 2015-2016 (%)	Part dans la SAU totale (%)
Ariège	24 205	2,4	18,5
Aude	39 277	8,7	17,3
Aveyron	57 739	22,2	11,2
Gard	24 229	6,9	15,5
Haute-Garonne	25 920	12,8	7,9
Gers	60 554	13,9	13,6
Hérault	21 902	5,4	12,0
Lot	15 546	22,6	7,0
Lozère	35 374	45,6	14,5
Hautes-Pyrénées	5 368	23,9	4,3
Pyrénées-Orientales	16 482	14,0	21,9
Tarn	20 327	24,9	6,8
Tarn-et-Garonne	14 794	19,9	7,1
Occitanie	361 718	16,3	11,5
Province	1 538 047	17,0	5,7

Sources : Agence BIO, Agreste

Pour en savoir plus :

- " [La bio dans les territoires, fiches régionales et de production, édition 2017](#) ", Les carnets de l'Agence BIO
- " [La bio en France, des producteurs aux consommateurs, 2^e édition 2016](#) ", Les carnets de l'Agence BIO